

ASSOCIATION LÉA
Association Loi 1901

44 rue du Général LECLERC
91230 MONTGERON

519.734.370 RCS EVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2020

Aux Adhérents,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LÉA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LÉA à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Conséquences de l'évènement Covid-19 » et « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire lié au Covid-19 et les mesures prises par la Direction.



4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité annuel du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

6 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



7 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

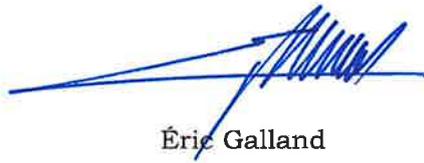
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rueil-Malmaison,
Le 7 avril 2021

Le Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
ARPEGE SARL



Eric Galland
Commissaire aux comptes
Mandataire social

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	158 314	57 005	101 309	99 868
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 955		5 955	1 523
ACTIF IMMOBILISE	164 284	57 005	107 279	101 406
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman	379		379	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	34 008		34 008	32 338
Autres créances	30 364		30 364	30 452
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	58 293		58 293	38 977
Charges constatées d'avance	1 070		1 070	125
ACTIF CIRCULANT	124 114		124 114	101 892
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	288 398	57 005	231 393	203 298

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	14 734	18 795
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	38 395	-4 061
Subventions d'investissement	15 216	42 748
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	68 345	57 482
Apports	11 667	16 250
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	11 667	16 250
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	11 667	16 250
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	59 796	54 000
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	59 796	54 000
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	15 747	19 674
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	15 747	19 674
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 474	10 041
Dettes fiscales et sociales	65 364	39 762
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 087
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	91 585	75 565
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	231 393	203 298

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	111 496	14,35	92 903	19,60	18 593	20,01
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	665 031	85,60	380 402	80,25	284 629	74,82
Reprises et Transferts de charge	7 968	1,03	3 693	0,78	4 275	115,76
Cotisations	365	0,05	720	0,15	-355	-49,31
Autres produits	15 593	2,01	8 398	1,77	7 196	85,69
Produits d'exploitation	800 453	103,03	486 116	102,55	314 337	64,66
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges exte	334 867	43,10	201 850	42,58	133 018	65,90
Impôts et taxes	7 470	0,96	7 077	1,49	393	5,55
Salaires et Traitements	278 574	35,86	173 224	36,54	105 350	60,82
Charges sociales	110 756	14,26	61 717	13,02	49 039	79,46
Amortissements et provisions	24 969	3,21	13 481	2,84	11 488	85,21
Autres charges	504	0,06	4		500	NS
Charges d'exploitation	757 140	97,46	457 352	96,48	299 788	65,55
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 313	5,58	28 763	6,07	14 550	50,58
Opérations faites en commun						
Produits financiers	454	0,06	98	0,02	356	364,19
Charges financières	170	0,02	7		163	NS
Résultat financier	284	0,04	91	0,02	193	212,03
RESULTAT COURANT	43 597	5,61	28 854	6,09	14 743	51,09
Produits exceptionnels	27 699	3,57	21 650	4,57	6 049	27,94
Charges exceptionnelles	27 105	3,49	565	0,12	26 540	NS
Résultat exceptionnel	594	0,08	21 085	4,45	-20 491	-97,18
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	54 000	6,95			54 000	
Engagements à réaliser	59 796	7,70	54 000	11,39	5 796	10,73
EXCEDENT OU DEFICIT	38 395	4,94	-4 061	-0,86	42 456	NS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LEA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 231 393 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 38 395 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode de comptabilisation des fonds dédiés : Une subvention de fonctionnement inscrite en cours de l'exercice en compte de résultat en produits et non utilisée en totalité au cours de l'exercice entraîne la traduction comptable de l'engagement pris envers le financeur. Cette charge est inscrite en compte 6894 "Engagements à réaliser sur subventions attribuées" avec en contrepartie au passif du bilan le compte 194 "Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement".

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La crise sanitaire a eu un impact important sur l'activité de l'association, qui a eu recours au chômage partiel pour une partie de son personnel.

Elle a également fait appel aux dons, et à des subventions spécifiques "Covid-19" pour pouvoir faire face à la demande d'aide, et à la hausse de son activité.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	57 681	43 197	24 604	76 274
- Matériel de transport	22 769			22 769
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 410	4 123		49 533
- Emballages récupérables et divers	9 738			9 738
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	135 598	47 320	24 604	158 314
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	1 523	4 432		5 955
Immobilisations financières	1 538	4 432		5 970
ACTIF IMMOBILISE	137 136	51 752	24 604	164 284

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		47 320	4 432	51 752
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		47 320	4 432	51 752
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service		24 604		24 604
Diminutions de l'exercice		24 604		24 604

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 940	10 717	3 694	11 963
- Matériel de transport	746	4 554		5 300
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 566	7 900		32 466
- Emballages récupérables et divers	5 478	1 799		7 277
Immobilisations corporelles	35 730	24 969	3 694	57 005
ACTIF IMMOBILISE	35 730	24 969	3 694	57 005

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 71 396 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 955		5 955
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 008	34 008	
Autres	30 364	30 364	
Charges constatées d'avance	1 070	1 070	
Total	71 396	65 441	5 955
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ACTIVITE PARTIELLE	1 765
Total	1 765

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de re	18 795			4 061	14 734
Fonds propres avec droit de re	16 250			4 583	11 667
Ecart de réévaluation					
Réserves		-4 061		-4 061	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercic	-4 061	4 061	38 395		38 395
Situation nette	30 984		38 395	4 583	64 796
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	42 748			27 532	15 216
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	73 732		38 395	32 116	80 012

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 91 585 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine			11 782	
- à plus de 1 an à l'origine	15 747	3 965		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 474	10 474		
Dettes fiscales et sociales	65 364	65 364		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	91 585	79 803	11 782	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 927			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 138
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	16 697
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	7 521
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	6 621
Total	34 978

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 070		
Total	1 070		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des subventions affectées

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Subvention places hiv	90 000	54 000	54 000		
Subvention places hiv	304 206			59 796	59 796
Total	394 206	54 000	54 000	59 796	59 796

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	195	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 000	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	20 910	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		167
Subventions d'investissement virées au résultat		27 532
TOTAL	27 105	27 699